

Commune de CASTELLANE (04120)

AVIS AU PUBLIC

Enquêtes publiques conjointes sur le territoire de la commune de castellane

Mise en conformité du captage de la Baume

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2016-273-004 du 29 septembre 2016, sur le territoire de la commune de Castellane, à deux enquêtes publiques conjointes, la première préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de la mise en place de périmètres de protection autour du captage de la Baume, et la seconde, parcellaire, en vue de l'instauration de servitudes pour assurer la protection de l'ouvrage et la qualité de l'eau.

Seront ainsi organisée pendant 22 jours consécutifs, du lundi 07 novembre au lundi 28 novembre 2016 inclus, deux enquêtes publiques conjointes préalables à :

- La déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux en vue de l'alimentation en eau potable des hameaux de la Baume et de Blaron, ainsi que du camping de Castillon de Provence ;
- L'instauration de périmètre de protection autour du forage de la Baume
- L'autorisation de traiter et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- La déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés à la mairie de castellane afin que chacun puisse :

- En prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie de Castellane (sauf les jours fériés), soit :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.
- Consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de Castellane – Place Marcel Sauvaire- BP 34-04120 CASTELLANE.
- Monsieur Robert DANIEL, contrôleur divisionnaire des TPE à la retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Marseille comme commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique précitée, recevra en personne les observations du public dans la mairie de castellane :

Le lundi 07 novembre 2016 de 9h00 à 12h00

Le mercredi 16 novembre 2016 de 14h30 à 17h00

Le jeudi 24 novembre 2016 de 9h00 à 12h00

Le lundi 28 novembre 2016 de 14h30 à 17h00

Une copie du rapport de présentation et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans la mairie de Castellane ainsi qu'à la préfecture des Alpes de haute-Provence, à Digne les Bains. Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes de Haute Provence.